

Réinscription aux études du Diplôme d'Etat PSYCHOMOTRICIEN Année universitaire 2020-2021

Liste des documents à fournir **OBLIGATOIREMENT** Pièces justificatives pour une réinscription

(à déposer en ligne)

- Le récapitulatif de votre inscription administrative en ligne (le lien est dans le mail)

 - Copie pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou récépissé de demande de titre de séjour, carte de l'OFPRA

 - Attestation d'acquiescement de la CVEC¹ délivrée par le CROUS

 - Vaccination²: le certificat de vaccination en pièce jointe (à faire remplir par le médecin). Vous devez envoyer l'ORIGINAL par voie postale à la Faculté de Médecine Sorbonne Université
Scolarité des enseignements paramédicaux – Bureau 6
Mathieu Glondu (psychomotricité)
91 Boulevard de l'Hôpital
75013 Paris

 - Attestation de responsabilité civile³ vous couvrant lors de vos activités universitaires ET lors de vos stages en milieu paramédical (milieu hospitalier et extrahospitalier).

 - Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à votre nom et adresse pour l'envoi par courrier de votre certificat de scolarité. **Précisez sur le dos de votre enveloppe votre Formation et n° étudiant.**
- En raison des contraintes sanitaires actuelles, si vous souhaitez retirer votre certificat de scolarité au sein de la scolarité, vous devez prendre rendez-vous. La demande de rendez-vous* s'effectue par mail à medecine-dfs-paramedicaux@sorbonne-universite.fr
- Paiement différé⁴: uniquement dans le cas où vous avez opté pour ce type de paiement

Documents ci-dessous obligatoires selon votre cas

- Étudiants boursiers : notification d'attribution 2020/2021

- Reprise D'études⁵ : A partir de deux années d'interruption d'études consécutives, vous devrez obligatoirement vous inscrire de service de formation continue.
Votre demande d'inscription dans la formation ne pourra être validée tant que toutes les démarches auprès du Service de la Formation Continue n'auront pas été accomplies dans les délais. En cas d'exonération des droits de scolarité par la Formation continue, veuillez sélectionner lors de votre préinscription en ligne « Formation continue paramédicale ».

1 Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) :

Avant de pouvoir vous inscrire à la faculté de médecine, vous devez vous acquitter auprès du CROUS de Paris de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 90€.

Vous devez vous connecter au site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>, déclarer votre ville d'étude (Paris) et payer en ligne la contribution. Une attestation vous sera délivrée que vous devrez conserver et envoyer ou remettre à votre scolarité en même temps que votre dossier d'inscription ou de réinscription

NB : Les étudiants boursiers, demandeurs d'asile ou réfugiés sont exonérés de cette contribution mais doivent obligatoirement faire les démarches sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> pour obtenir une attestation d'exonération qu'il faudra joindre à l'attestation de bourse.

2 Vaccinations :

Le vaccin antituberculeux BCG n'est pas obligatoire (Décret n° 2019-149 du 27 février 2019 modifiant le décret n° 2007-1111 du 17 juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG).

Toutefois, il se peut que certains employeurs sur votre lieu de stage l'exigent.

En pratique :

- *Un étudiant ne peut pas être exclu de la formation de psychomotricité s'il ne veut pas faire les vaccinations antituberculeux BCG;*
- *Toutefois, il peut se voir refuser des stages par des établissements qui l'exigeraient.*

En conséquence le département pédagogique de psychomotricité demande aux étudiants non vaccinés antituberculeux BCG de s'informer suffisamment tôt des exigences des lieux de stage qu'ils sollicitent afin de s'y adapter.

3 Responsabilité civile :

Elle est nécessaire pour tous les étudiants s'inscrivant dans cette formation et doit comporter des mentions obligatoires. Votre assurance doit mentionner (sur un seul ou deux documents selon les assurances) qu'elle vous couvre « pour vos activités universitaires » et « en milieu professionnel au cours des stages effectués dans le cadre des études paramédicales » (tant au sein du secteur hospitalier qu'extrahospitalier). L'attestation d'assurance doit couvrir l'année entière « 2020-2021 ». Rappel : la mention « stage en entreprise » n'est pas valable si vous effectuez vos stages en milieu hospitalier.

4 Paiement différé :

Dans le cas où le paiement en ligne ne vous serait pas possible, vous avez la possibilité de régler, soit :

- **Par chèque (pour les paiements en 1 fois)**, libellé à l'ordre de l'agent comptable de Sorbonne Université.

Veuillez inscrire au dos du chèque votre nom, prénom, numéro d'étudiant et le nom de la formation

A adresser par courrier à

Faculté de Médecine Sorbonne Université

Scolarité des enseignements paramédicaux – Bureau 6

Mathieu Glondu (psychomotricité)

91 Boulevard de l'Hôpital

75013 Paris

- **Par carte bancaire (paiement en 1 ou 3 fois)** : sur prise de rendez-vous par mail. Les modalités de paiement vous y seront communiquées. Contact : medecine-dfs-paramedicaux@sorbonne-universite.fr

5 Reprise d'études

Les questions relatives à la reconversion professionnelle, l'inscription, l'obtention d'un devis sur le nombre d'heures de formation sont à adresser au Service de la Formation Continue

Contact : M. KERIHUEL Joseph

Campus Pierre et Marie Curie

Tour 14/24 – 5ème étage

4, place Jussieu

75252 PARIS Cedex 05

Mail : formation.continue@sorbonne-universite.fr

Rappel :

Les Préinscriptions en ligne auront lieu du 9 juillet 2020 au 1^{er} septembre 2020.

Les inscriptions en ligne seront interrompues du 23 juillet 2020 17h au 24 août 2020 10h

*Le bureau de la scolarité est fermé du 1er août 2020 au 23 août 2020 (inclus). L'accueil physique s'effectue uniquement sur rendez-vous.

La scolarité des enseignements paramédicaux vous apportera des réponses à toute question relative à l'inscription administrative (pièces du dossier à fournir, inscription en ligne, etc...) : medecine-dfs-paramedicaux@sorbonne-universite.fr

Le Département pédagogique de Psychomotricité répondra à vos questions sur la pré-rentrée, les cours et stages : medecine-dfs-psychomotricite@sorbonne-universite.fr

Directrice enseignement

Mme Anne GATECEL

Secrétariat de l'enseignement

Mme Jamila ZAYANA

Mme Lamia BEN SAID